



Rumilly Terre de Savoie

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Mars 2023

VOTRE INTERLOCUTRICE :

Carole BARBIER

Tél. : 04 79 70 99 36

E-mail : c.barbier@inddigo.com



REDACTRICE

Carole BARBIER

Ligne directe : 04 79 70 99 36

E-mail : c.barbier@inddigo.com

CONTACT ADMINISTRATIF

Ourida OUIDDIR

Ligne directe : 04 79 69 86 92

E-mail : o.ouiddir@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

1	LEXIQUE	4
2	CONTEXTE	5
2.1	DEFINITION DE LA PREVENTION	5
2.2	INTRODUCTION	5
2.3	DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA	6
3	LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA.....	7
3.1	L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET.....	7
3.2	LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)	7
4	OBJECTIFS.....	9
4.1	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	9
4.2	LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE	10
5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	12
5.1	DEFINITION	12
5.2	CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE RUMILLY TERRE DE SAVOIE	12
5.3	DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS.....	13
5.4	FOCUS SUR LA PREVENTION DES DECHETS	15
5.5	LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	16
6	LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME	17
7	UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS.....	17
8	LE CALENDRIER	19
9	SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	20
9.1	LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME	20
9.2	LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION	21
10	LE BUDGET	23
11	LES MOYENS HUMAINS.....	23
12	ANNEXES – FICHES ACTION	24
NOTE		42

1 LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie

AV : apport volontaire

DAE : déchets d'activités économiques

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

DND : déchets non dangereux

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

GEMF : gros électroménager froid

GEMHF : gros électroménager hors froid

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

OMr : ordures ménagères résiduelles

PAM : petit appareil ménager

PàP : porte-à-porte

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : responsabilité élargie du producteur

RS : redevance spéciale

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

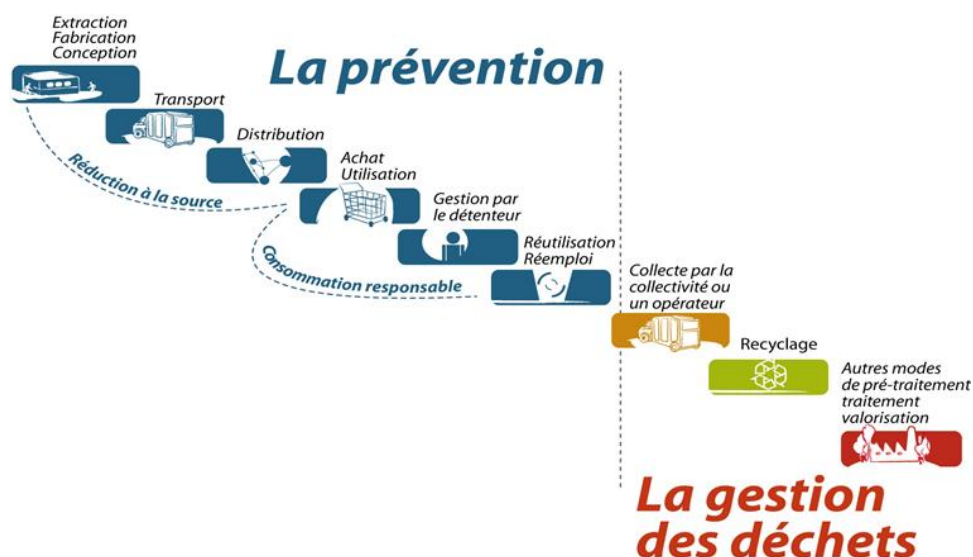
UVE : unité de valorisation énergétique

2 CONTEXTE

2.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



2.2 INTRODUCTION

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie réalise depuis 2017, date de reprise de la compétence déchets suite à la dissolution du SITO (Syndicat Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais), des actions de prévention, principalement axées sur le compostage, la prévention des déchets végétaux et le réemploi. Il est à noter que le SIVALOR, (Syndicat Intercommunal de Valorisation), syndicat de traitement auquel adhère la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, possède également un service de prévention et de communication autour des déchets. Il intervient en particulier sur les animations.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie souhaite s'engager dans l'élaboration et l'animation d'un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique.

Le **présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA**.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

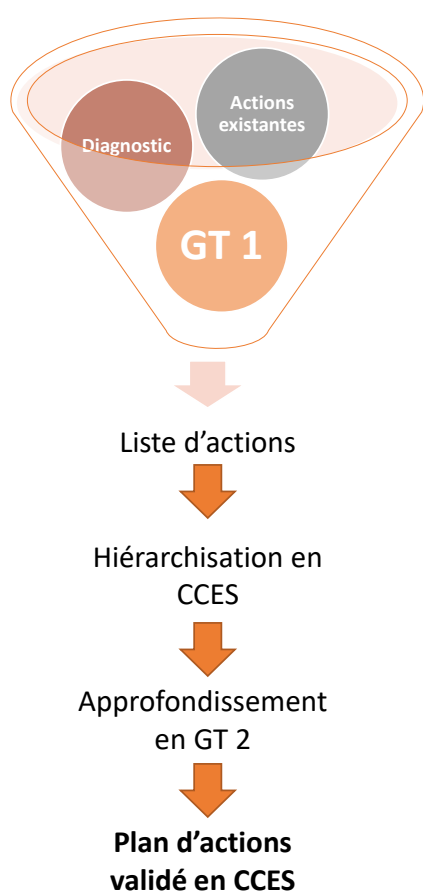
Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de **réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée le 27 juin 2022. Les mois de juillet à octobre ont été consacrés à la **réalisation du diagnostic du territoire** (une synthèse de ce diagnostic est présentée au chapitre 5). Ce diagnostic a été présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) le 17 octobre 2022.



Le plan d'action est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux réunions de groupe de travail :

- 15 décembre 2022 – 18 personnes
- 21 février 2023 – 20 personnes

Ces réunions de travail ont permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, entreprises, commerçants, techniciens, élus et habitants. La première réunion a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux.

Le 10 janvier, **une réunion de hiérarchisation, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**, a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions. 21 actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.

Le 2nd groupe de travail a permis d'approfondir 4 actions prioritaires (qui seront mises en œuvre en premier), en dégageant les objectifs et les étapes de mise en œuvre.

Le 21 mars 2023, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de valider le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Les étapes d'adoption sont ensuite les suivantes :



3 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

3.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- Un élu référent,
- La responsable du pôle prévention des déchets,
- La chargée de mission prévention.

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment de la chargée de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

3.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à **vocation consultative et prospective** :

- la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La **CCES est constituée de 3 collèges** :

- Collège institutions politiques publiques
 - ADEME
 - Conseil régional
 - SIVALOR
 - SOLUCIR
 - Rumilly Terre de Savoie
 - Office Tourisme

- Collège producteurs et représentants des metteurs sur le marché
 - CAE
 - Syndicats des indépendants
 - CPIH, SNRTC, SYNHORCAT, UMIH
- Collège associatif et représentation des usagers et des habitants en logements collectifs
 - Des associations : AERA, Passage, OSCAR, CLCV, GFA, RCSR
 - Des bailleurs sociaux : OPH 74, HALPADES, SA Mont Blanc, SEMCODA
 - Espace Croisollet
 - Centre Communal d'Action Social / CIAS
 - Des syndicats gestionnaires de patrimoine immobilier : SAGI, Cytia, PEAK Immo, Nexity

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LE PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les axes thématiques de ce programme national sont repris dans le PLPDMA de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- **Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,**
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019.

L'objectif principal en termes de prévention est de **stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015**, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les **pistes prioritaires** de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

La Région territorialise actuellement ce document, en intégrant également les objectifs de la loi AGECL. L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de la Haute-Savoie est fixé à 546 kg/hab en 2030.

Le PLPDMA de Rumilly Terre de Savoie intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Rumilly Terre de Savoie s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers l'objectif de diminution globale de 15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitants entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire atteindre **456 kg/hab de DMA en 2028**, fin du PLPDMA (pour rappel, en 2021 la production de DMA est de 555 kg/hab).

Le graphique suivant présente l'évolution réelle des déchets, de 2010 à 2021 et des projections :

- en orange si on ne fait rien (scénario tendanciel),
- en bleu pointillé la trajectoire à suivre pour respecter les objectifs réglementaires.

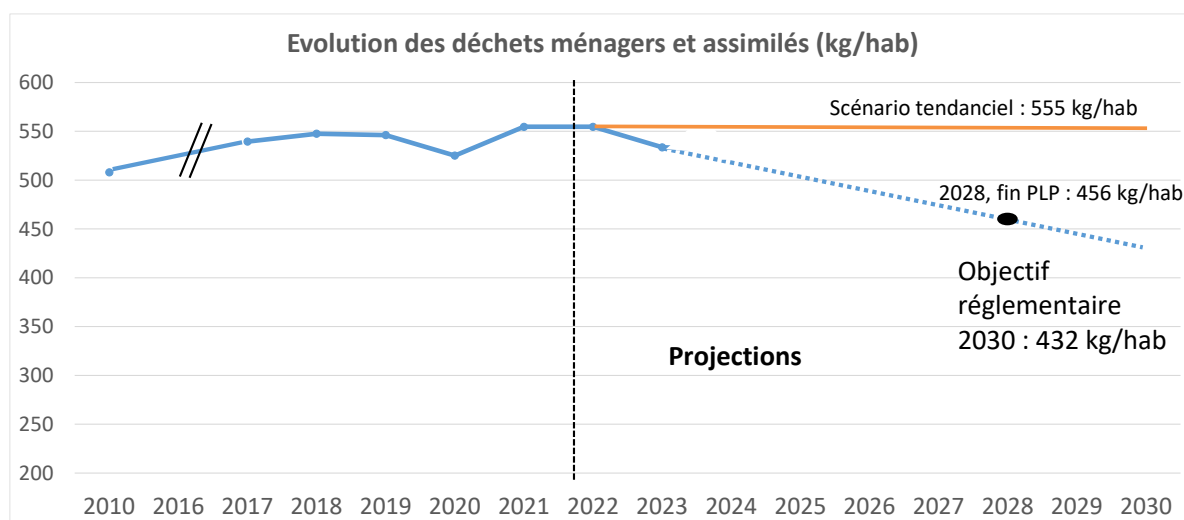


Figure 1 : Evolution passée et prévisionnelle des DMA

Pour se conformer à cet objectif de diminution, des objectifs par flux ont été définis :

- - 50 kg/hab sur les ordures ménagères résiduelles (Omr) (soit -22% par rapport à 2021),
- - 10 kg/hab sur les déchets végétaux (soit -18% par rapport à 2021),
- - 10 kg/hab sur les encombrants / incinérables / mobilier (soit -17% par rapport à 2021).

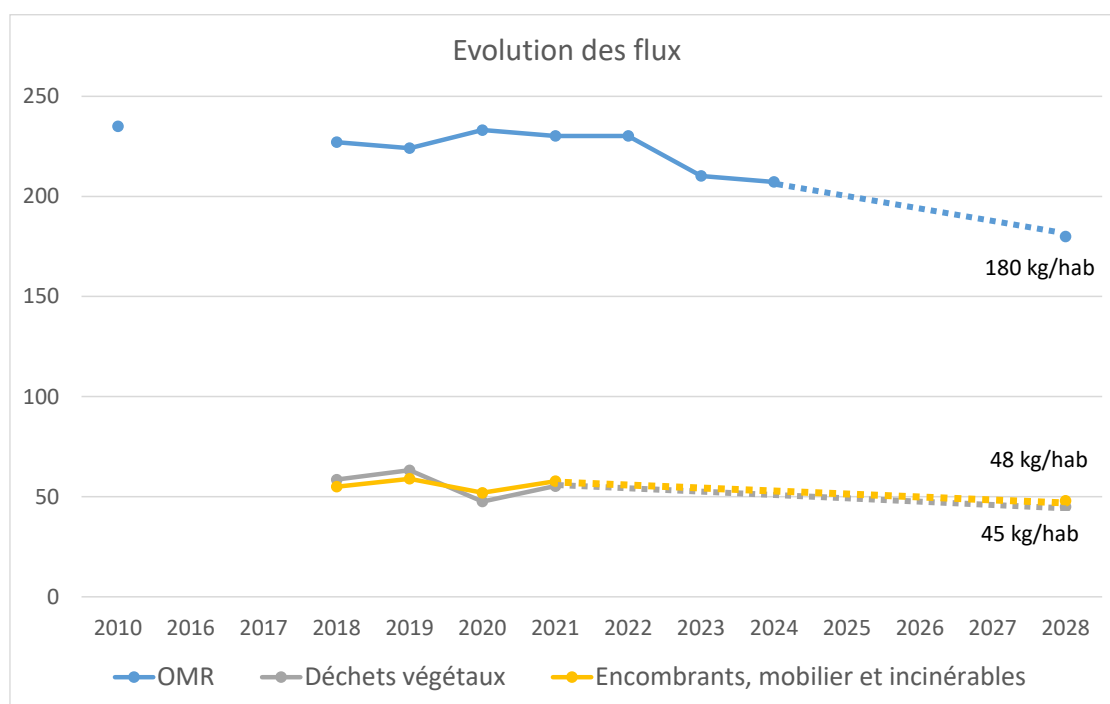


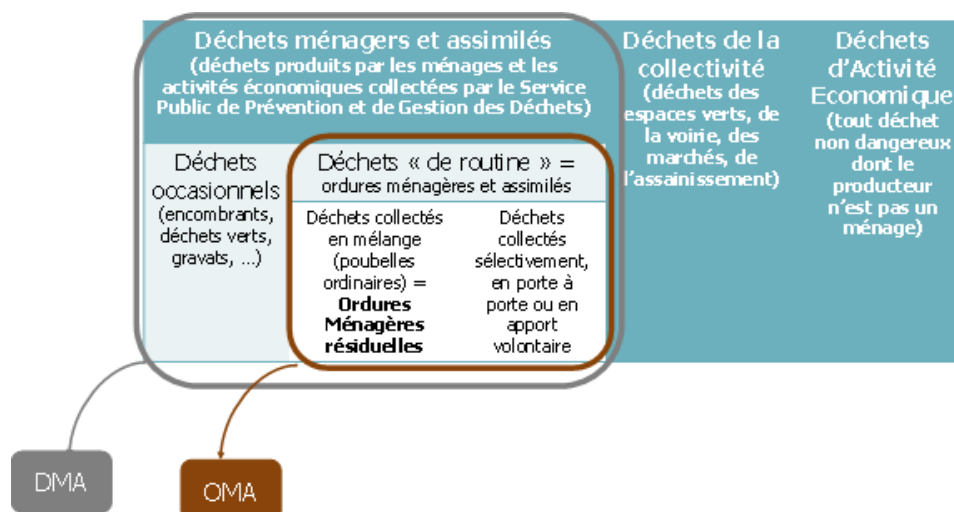
Figure 2 : évolution prévisionnelle des flux

Chaque action possède des objectifs qui leur sont propres, présentés dans les fiches action en annexe de ce document.

5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 DEFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels et des données SINDRA-SINOE, qui sont remplis par les différents acteurs de la thématique déchet (collectivité et opérateurs).

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2018 et 2021, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

5.2 CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE RUMILLY TERRE DE SAVOIE

De par son positionnement central avantageux entre les départements de Savoie et de Haute-Savoie, le territoire dispose de belles implantations industrielles et d'une agriculture qui a façonné sa géographie en lui donnant un caractère très naturel, préservé et authentique.

La population de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie est de 32 618 habitants (population municipale INSEE 2020 parue au 1^{er} janvier 2023). La population est en augmentation continue depuis 1968, avec une densité de population de 188 habitants au km². La communauté de communes fait l'objet d'une croissance démographique annuelle moyenne importante avec +1,5% par an pour la période 2013-2019 (+1,9% pour la période 2008-2013). Cette attractivité s'explique en grande partie du fait de la proximité des agglomérations annécienne et chambérienne, ainsi que de la Suisse.

La commune de Rumilly est la plus peuplée, avec plus de 15 500 habitants, soit près de 50% de la population totale de la communauté de communes. La plus petite commune, Crempigny-Bonneguête, compte près de 300 habitants.

D'après les données INSEE, 60% des 14 350 logements du territoire sont des maisons individuelles et 40% des appartements. Il est à noter que 3% de ces logements sont des résidences secondaires.

Le territoire offre 9 800 emplois, dont 66% sont occupés par des résidents.

Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions.

5.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

Lors du diagnostic, les atouts suivants ont été relevés concernant la gestion des déchets :

- La **production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** tend à se stabiliser,
- De nombreux flux sont triés en déchèterie, pour plus de valorisation,
- La redevance spéciale pour les professionnels est instaurée.

Cependant, le **tonnage de papier/emballages est inférieur** aux moyennes départementales. Aussi des quantités importantes de flux de collecte sélective (verre, emballages, papiers, ...) sont présentes dans les OMr. Il est également identifié comme piste d'amélioration la possibilité de réguler et de valoriser les DIB apportés par les professionnels en direct sur le quai de transfert. Enfin, la communication sur les déchets est à développer.

5.3.1 CONTENU DU BAC OMr (ORDURES MENAGERES RESIDUELLES)

Le SIVALOR réalise chaque année des caractérisations des OMr de ses adhérents. Les données suivantes sont issues du rapport 2021 de caractérisation du SIVALOR.

La moyenne des résultats des 5 campagnes de caractérisation sur Rumilly Terre de Savoie fait ressortir les données suivantes :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMr est de 25%,
- Le reste des OMr est principalement composé de plastiques (19%) et de textiles sanitaires (11%),
- Les taux de papiers et cartons encore présent dans les déchets ménagers sont élevés : 10 et 8%.

Il est donc nécessaire de sensibiliser de nouveau les usagers au tri et aux différentes filières existantes.

Des actions de prévention sont également à envisager : couches lavables, réduction de l'utilisation de papier dans les administrations, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...

La figure suivante présente les résultats de la caractérisation de 2021, avec les gisements potentiels d'évitements présents dans les OMr actuellement :

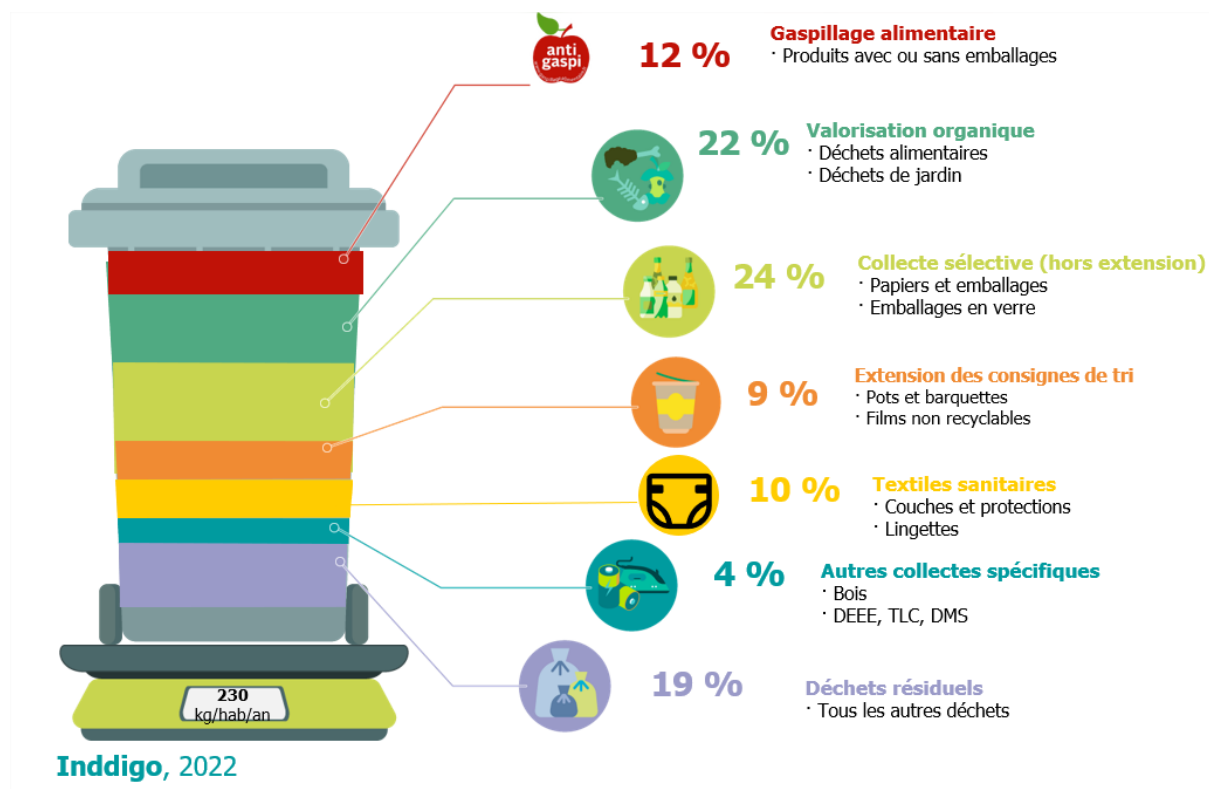


Figure 3 : caractérisation 2021 des OMr de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

5.3.2 SYNTHÈSE DU GISEMENT

En synthèse, le gisement de déchets collectés sur la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est le suivant (les déchets sur fond bleu sont ceux collectés en déchèterie) :

Flux	Tonnages 2021	kg/hab	%
Omr	7 518	230	42%
Déchets végétaux	1 806	55	10%
Gravats	1 530	47	8%
Verre	1 235	38	7%
Encombrants + incinérables	1 229	38	7%
Bois	1 071	33	6%
Papiers/emballages	967	30	5%
Mobilier	657	20	4%
Déchets des professionnels	569	17	3%
Métaux	451	14	2%
DEEE	308	9	2%
Cartons	283	9	2%
Plâtre	208	6	1%
Textiles	108	3	1%
Déchets dangereux	105	3	1%
Autres flux	71	2	0%
Total	18 115	555	

Tableau 1 : Gisement global 2021

Les OMr constituent le flux principal. D'après le résultat des caractérisations, 25% de ce flux sont des déchets putrescibles, que des actions de compostage permettraient de gérer. 33% de ce flux sont des déchets à orienter en collecte sélective (verre et multimatériaux avec extension des consignes de tri aux emballages ménagers en plastique).

Le 2^{ème} flux est celui des déchets végétaux, pour lequel des actions de prévention (broyage, mulching, ...) sont envisageables.

Le 3^{ème} flux est celui des gravats, pour lequel des actions de prévention pures sont plus malaisées à mettre en place.

5.4 FOCUS SUR LA PREVENTION DES DECHETS

Le diagnostic a permis de mettre en lumière **les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire** :

- Le compostage de proximité,
- La collecte des textiles,
- La sensibilisation / prévention des scolaires,
- La gestion in situ des déchets végétaux
- La réparation, le réemploi

D'autres actions de prévention sont présentes, mais sont **à pérenniser** :

- La promotion des circuits courts
- Le stop pub
- Consommer différemment (emballages, objets à usages limités, cadeaux dématérialisés)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Les manifestations éco-responsables (gobelets réutilisables)

Le **diagnostic de la prévention des déchets** réalisée actuellement sur le territoire est le suivant :



5.5 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'état des lieux a pris en compte les actions présentes dans les **documents de planification** de la collectivité. Ainsi, le plan d'actions du PLPDMA sera en corrélation avec :

- Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le rapport complet du diagnostic est disponible auprès du service Prévention et Valorisation des déchets de Rumilly Terre de Savoie.

6 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les **8 axes thématiques qui structurent le programme de prévention** de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sont ceux définis dans le Programme National de Prévention des Déchets :

- Être éco-exemplaire,
- Sensibiliser,
- Utiliser les instruments économiques,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
- Augmenter la durée de vie des produits,
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
- Réduire les déchets des entreprises.

7 UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS

Le plan d'action est décliné en **21 actions**, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et **construite avec les partenaires dès 2023 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées**.

Ce plan d'action est construit pour permettre l'atteinte des objectifs fixés (cf. chapitre 4.2).

Les 21 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment :

- **Être éco-exemplaire :**
 - Action 1 : Développer l'éco-exemplarité de Rumilly Terre de Savoie et de ses communes membres
- **Sensibiliser :**
 - Action 2 : Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, le sens, les enjeux
 - Action 3 : Identifier les besoins des associations pour la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein de leur organisation et lors de manifestations
 - Action 4 : Sensibiliser le grand public au zéro déchet
- **Utiliser les instruments économiques :**
 - Action 5 : Travailler sur le mode de facturation du service rendu aux professionnels
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire :**
 - Action 6 : Réduire le gaspillage dans la restauration scolaire
 - Action 7 : Réaliser des groupes de travail auprès des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

- **Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :**
 - Action 8 : Faciliter le broyage des végétaux à domicile
 - Action 9 : Créer des zones de broyage sur le territoire
 - Action 10 : Sensibiliser les bailleurs, les syndicats et autres à l'entretien des espaces verts
 - Action 11 : Poursuivre le développement du compostage
- **Augmenter la durée de vie des produits :**
 - Action 12 : Projet de création d'une recyclerie, réflexion sur l'opportunité de créer une matériauthèque dans la future recyclerie, réflexion sur le réemploi des cartons
 - Action 13 : Mise en relation d'usagers locataires au sein de logements collectifs, échanges de mobilier, électro...
 - Action 14 : Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries, vide-greniers
 - Action 15 : Créer de nouveaux événements de réparation et de réemploi
- **Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable :**
 - Action 16 : Favoriser, promouvoir la consommation en vrac
 - Action 17 : Rapprocher les lieux d'achats alimentaires des lieux d'habitation des ménages
 - Action 18 : Communiquer, promouvoir les textiles sanitaires et couches lavables
 - Action 19 : Poursuivre la diffusion du Stop pub
- **Réduire les déchets des entreprises :**
 - Action 20 : Analyser les données sur les apports des professionnels en déchèterie
 - Action 21 : Réaliser des enquêtes, des diagnostics et sensibilisations auprès des entreprises sur la gestion de leurs déchets et d'autres thèmes du Plan Climat

8 LE CALENDRIER

Les 21 actions présentées précédemment s'inscrivent dans **un programme d'une durée de 6 ans**. Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions. La réunion de hiérarchisation en CCES a contribué à la réalisation de ce calendrier.

N° Action	Axes	Action	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Être éco-exemplaire	Développer l'éco-exemplarité de Rumilly Terre de Savoie et de ses communes						
2	Sensibiliser	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, le sens, les enjeux						
3		Identifier les besoins des associations pour la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein de leur organisation et lors de manifestations						
4		Sensibiliser le grand public au zéro déchet						
5	Utiliser les instruments économiques	Travailler sur le mode de facturation du service rendu aux professionnels						
6	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage dans la restauration scolaire						
7		Réaliser des groupes de travail auprès des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire						
8	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Faciliter le broyage à domicile						
9		Créer des zones de broyage sur le territoire						
10		Sensibiliser les bailleurs, les syndicats et autres à l'entretien des espaces verts						
11		Poursuivre le développement du compostage						
12	Augmenter la durée de vie des produits	Projet de création d'une recyclerie, réflexion sur l'opportunité de créer une matériauthèque dans la future recyclerie, réflexion sur le réemploi des cartons						
13		Mise en relation d'usagers locataires au sein de logements collectifs, échanges de mobilier, électro...						
14		Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries, vide-greniers						
15		Créer de nouveaux événements de réparation et de réemploi						
16	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Favoriser, promouvoir la consommation en vrac						
17		Rapprocher les lieux d'achats alimentaires des lieux d'habitation des ménages						
18		Communiquer, promouvoir les textiles sanitaires et couches lavables						
19		Poursuivre la diffusion du stop pub						
20	Réduire les déchets des entreprises	Analyser les données sur les apports des professionnels en déchèterie						
21		Réaliser des enquêtes, des diagnostics et sensibilisations auprès des entreprises sur la gestion de leurs déchets et d'autres thèmes du Plan Climat						

9 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les **recommandations de l'ADEME**.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

9.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les **indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2010), afin de répondre à l'objectif réglementaire de -15% de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010, avec un zoom sur le taux d'évolution, en kg/hab :
 - des OMr,
 - des déchets végétaux,
 - des encombrants / mobilier / incinérables, afin de répondre aux objectifs propres à la collectivité (cf. § 4.2)
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le budget alloué aux actions de prévention.

9.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES et comparés à l'objectif fixé.

N°	Actions	Indicateurs	Objectifs
1	Développer l'éco-exemplarité de Rumilly Terre de Savoie et de ses communes	Taux d'agents de la collectivité formés	100%
		Taux de communes sensibilisées	100%
		indicateurs à compléter par la suite	
2	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, le sens, les enjeux	Campagne de communication dédiée	2 campagnes réalisées / an
		nb de publication, de communiqué de presse, posts...	20 /an
		nb de vues sur les réseaux sociaux	300 a minima / an
3	Identifier les besoins des associations pour la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein de leur organisation et lors de manifestations	nb d'associations engagées dans une réflexion	10 à terme
		nb d'assos demandeuses de matériel de tri, gobelets	15 à terme
4	Sensibiliser le grand public au zéro déchet	Nombre annuel d'ateliers réalisés	7 a minima par an
		Nombre d'évènements / disco soupe	5 à 7 par an
5	Travailler sur le mode de facturation du service rendu aux professionnels	Révision du calcul	oui
6	Réduire le gaspillage dans la restauration scolaire	nb d'écoles engagées dans la démarche (diagnostic effectué, mise en place d'un suivi)	100%
		nb animations / SIVALOR	
7	Réaliser des groupes de travail auprès des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage	Nombre de réunion du groupe de travail	2/an
		nb de restaurateurs participants	10 à terme
8	Faciliter le broyage à domicile	réflexion réalisée	oui
9	Créer des zones de broyage sur le territoire	Clarification du cadre juridique ?	
10	Sensibiliser les bailleurs, les syndicats et autres à l'entretien des espaces verts	Nombre d'acteurs sensibilisés	3 a minima
		Evolution du tonnage de déchets végétaux	45 kg/hab en 2028
		Mise en place de la plateforme "compostage-broyage"	oui
11	Poursuivre le développement du compostage	évolution du tonnage d'Omr	180 kg/hab en 2028
		nb de foyers à équiper de composteur individuel	5500 à terme
		nb de site de compostage collectif	200 à terme
		nb d'établissements équipés	75 à terme

N°	Actions	Indicateurs	Objectifs
12	Projet de création d'une recyclerie, réflexion sur l'opportunité de créer une matériauthèque dans la future recyclerie, réflexion sur le réemploi des cartons	Réflexion menée	oui
13	Mise en relation d'usagers locataires au sein de logements collectifs, échanges de mobilier, électro...	nb de bailleurs engagés	3 a minima
		Nombre d'événements ou actions et campagne de communication	1 /an
14	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries, vide-greniers	Existence du répertoire	oui
		Nombre de vues/téléchargements	
15	Créer de nouveaux événements de réparation et de réemploi	Nombre de permanences du repair café	12 /an
		Suivi du taux de réparations	oui
		Nombre de lieux de réemploi	a minima 3
16	Favoriser, promouvoir la consommation en vrac	Création de l'annuaire	oui
		nb de vues/téléchargements	
17	Rapprocher les lieux d'achats alimentaires des lieux d'habitation des ménages	Réflexion menée dans chaque commune	oui
18	Communiquer, promouvoir les textiles sanitaires et couches lavables	nb de réunions d'informations	4/an
		Suivi évolution nombre kits prêtés	20-30 / an
		Suivre l'évolution du nombre de places en structures /AssMat acceptés avec CL	oui
		Suivi du nombre de commerces proposant des textiles lavables	oui
		Nb de vues sur les réseaux sociaux	
19	Poursuivre la diffusion du stop pub	Voir si suivi du taux d'apposition possible par la Poste syndics / bailleurs engagés dans actions	3
20	Analyser les données sur les apports des professionnels en déchèterie	réaliser un diag / déchèterie (types entreprises, flux)	oui
		nb d'entreprises ciblées pour sensibilisation	
		tonnages	
21	Réaliser des enquêtes, des diagnostics et sensibilisations auprès des entreprises sur la gestion de leurs déchets et d'autres thèmes du Plan Climat	nb de diag réalisés	
		taux actions réalisées	

10 LE BUDGET

Le **budget global alloué pour le PLPDMA est de 240 k€ sur 6 ans**, soit 40 k€/an (environ 1.2€/hab/an). Ce budget se compose de 75 k€ de communication et de 165 k€ de prestations, ateliers, défi foyer zéro déchets, conférences, achat de kit de couches lavables et soutiens à des associations.

Ce budget ne comprend pas :

- Les montants dédiés au déploiement du compostage, qui sont de 792 k€ d'investissements et de 887 k€ de fonctionnement entre 2022 et 2025.
- Le budget dédié au projet de recyclerie, qui est porté par le budget principal de la Communauté de communes.

11 LES MOYENS HUMAINS

Les **moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA** sont détaillés ci-après par année et par service. Il s'agit d'une estimation, qui conviendra d'affiner, notamment avec le service communication.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chargée prévention (% équivalent temps plein ETP)	100%	108%	95%	87%	85%	113%
<i>Service communication (jours estimés)</i>	<i>190</i>	<i>250</i>	<i>280</i>	<i>180</i>	<i>160</i>	<i>260</i>

Tableau 2 : estimation des moyens humains nécessaires à la réalisation du PLPDMA

12 ANNEXES – FICHES ACTION

AXE THEMATIQUE	Être éco-exemplaire		
ACTION	Développer l'éco-exemplarité de Rumilly Terre de Savoie et de ses communes	Action 1	
CONTEXTE	La Communauté de Communes n'est pas entièrement engagée dans une démarche d'éco-exemplarité : des lombricomposteurs sont disponibles aux services techniques, mais les achats ne font pas l'objet d'attentions pour diminuer la quantité de déchets (emballages, buffet, ...), les agents et les élus ne sont pas formés ou sensibilisés à la thématique, les différents locaux dépendants de la Communauté de Communes ne font pas l'objet d'actions de prévention.		
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Sensibiliser les agents de la Communauté de commune, développer des actions éco-exemplaires au sein de Rumilly Terre de Savoie et sur toutes les communes du territoire.		
MISE EN ŒUVRE <i>Descriptif de l'action</i>		Période de réalisation indicative	Outils de communication
	Établir une liste de critères / fonctionnement	2023	Guide éco-exemplarité, charte éco-exemplarité
	Établir un document permettant la réalisation d'un diagnostic		
	Partager et valider le diagnostic		
	Concerter pour identifier, prioriser, planifier, budgéter des actions	2023	
	Approuver un plan programme d'actions éco exemplaires	2024	
	mise en oeuvre	2024-2028	
	Évaluer, bilan annuel	2024-2028	
	Reconduire, dupliquer, accompagner les communes et les services	2024-2028	Guide éco-exemplarité, charte éco-exemplarité
PILOTE	Communauté de Communes		
PUBLIC CIBLE	Elus et agents de la collectivité et des communes		
ACTEURS CONCERNES	Responsables de services Services marchés et finances Secrétariat de mairies itinérant Mairies		
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'agents de la collectivité formés. Taux de communes sensibilisées Indicateurs à compléter par la suite		

AXE THEMATIQUE	Sensibiliser	
ACTION	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, le sens, les enjeux	Action 2
CONTEXTE	La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Communiquer sur ce qu'est la prévention, le PLPDMA, ...	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Rédaction d'un document / conception d'un format accessible au grand public	2023	Document grand public
	Partager, diffuser le document	2023	Page web, magazine de la collectivité
	Organiser des temps de partage, d'échanges, d'écoute et de débat du grand public	2024-2028	Ateliers, conférences, interventions
	Publication des données, évolution, bilan de la gestion/prévention des déchets	2024-2028	Page web, brochure, affichage (en déchèterie...)
	Porter une réflexion très ouverte sur les modes de communication, le contenu des messages pour rechercher de l'innovation	2023	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	service communication Exécutif, VP, Directeur de cabinet
INDICATEURS DE SUIVI	Campagne de communication dédiée Nombre de publications, de communiqués de presse, posts... Nombre de vues sur les réseaux sociaux

AXE THEMATIQUE	Sensibiliser	
ACTION	Identifier les besoins des associations pour la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein de leur organisation et lors de manifestations	Action 3
CONTEXTE	De nombreuses manifestations ont lieu sur le territoire, portées par des associations. Il est primordial que ces associations puissent mettre en œuvre une politique de prévention des déchets lors des manifestations et dans leur organisation. Les habitants seront ainsi familiarisés avec la prévention des déchets.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Echanger avec les associations pour favoriser les événements et manifestations à faible impact environnemental. Sensibiliser les associations aux enjeux environnementaux.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Réflexion par le Groupe de travail constitué lors de l'élaboration du PLP : partager un fichier pour mettre en commun du matériel	2023	Page web
	Maintien de ce groupe de travail pour la mise en œuvre des différentes phases de l'action	2024	
	Maintien de ce groupe de travail pour évaluer l'action et avoir des retours d'expérience	2025-2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Associations du territoire
ACTEURS CONCERNES	Associations du territoire Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'associations engagées dans une réflexion Nombre d'associations demandeuses de matériel de tri, gobelets

AXE THEMATIQUE	Sensibiliser	
ACTION	Sensibiliser le grand public au zéro déchet	Action 4
CONTEXTE	La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Diminuer la production de déchet. Promouvoir une consommation éco-responsable. Promouvoir le zéro déchet.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Communiquer régulièrement sur les tonnages, les caractérisations et les évolutions	2023-2028	Guides, page web
	Communiquer et expliquer les avantages de la réduction des déchets et des pratiques zéro déchets	2023	Guide zéro déchet, ateliers zéro déchets
	Proposer des ateliers, formations aux pratiques zéro déchets	2024-2028	
	Multiplier les présences de cette thématique dans les événements	2024-2028	
	Prendre part aux événements et actions de partenaires proches de la population sur d'autres thématiques (sociales, éducatives, culturelles) avec une approche sur la prévention des déchets	2023-2028	
	Organiser des défis foyers zéro déchet	2025 et 2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	Service déchet Service communication
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre annuel d'ateliers réalisés Nombre d'événements

AXE THEMATIQUE	Utiliser les instruments économiques	
ACTION	Travailler sur le mode de facturation du service rendu aux professionnels	Action 5
CONTEXTE	Les coûts des différents services supportés par la Communauté de Communes sont défectueux annuellement dans le cadre de la méthode (matrice standard d'expression des coûts) définie par l'Ademe. Depuis le 1er janvier 2017, la Redevance Spéciale a été mise en place pour l'ensemble des producteurs de déchets du territoire et couvre les 17 communes.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Ajuster les coûts de la redevance spéciale.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Définir le périmètre DMA et d'intervention du SPGD	2024	
	Rédiger un nouveau règlement de collecte	2024	Règlement de collecte
	Communiquer	2024	
	Appliquer, accompagner	2024-2028	
	Sanctionner	2025-2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Les professionnels soumis à la Redevance Spéciale (RS)
ACTEURS CONCERNES	Service déchet VP
INDICATEURS DE SUIVI	Révision du calcul

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire	
ACTION	Réduire le gaspillage dans la restauration scolaire	Action 6
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire. Suite à une campagne de caractérisation réalisée en 2022, le gaspillage alimentaire représente 12% du total des déchets retrouvés dans les poubelles d'ordures ménagères, en poids.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire des établissements primaires	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Réalisation d'une enquête auprès des cantines	2023	
	Solliciter un Groupe de travail	2023	Page web
	Convocation de ce groupe de travail pour la mise en oeuvre d'une réflexion collective et identification d'actions	2023	Guide plan d'actions <i>Inclusion de clauses GA, suivi GA, proposition d'actions Adéquation entre la commande aux prestataires / préparation et le délai d'annulation des repas, Gestion du pain non servi Décalage de consommation au goûter avec chocolat/fruit</i>
	Convocation de ce groupe de travail pour la mise en oeuvre des différentes phases de l'action et suivi des établissements	2024	<i>mise en place d'un système de réservation/annulation des repas Donner les repas non servis à des familles identifiées par CCAS et/ou assos partenaires Revendre via appli (Too Good Too Go)</i>
	Maintien de ce groupe de travail pour évaluer l'action et avoir des retours d'expérience	2025-2028	

PILOTE	à désigner
PUBLIC CIBLE	Etablissements scolaires
ACTEURS CONCERNES	Communes Service déchets
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'écoles engagées dans la démarche (diagnostic effectué, mise en place d'un suivi) Nombre d'animations / SIVALOR

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire	
ACTION	Réaliser des groupes de travail auprès des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	Action 7
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire, dont une des mesures est de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Développer les actions permettant de diminuer le gaspillage alimentaire chez les restaurateurs.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Contact à prendre et travail avec les représentants des restaurateurs	2026	Page web, mails/appels téléphoniques, réunions d'échange
	Désignation d'un pilote extérieur à la CC ? en lien avec le périmètre DMA et règlement de collecte	2026	
	État des lieux, connaissance de la réglementation, situation/réglementation		Page web, guide de bonnes pratiques
	Écoute des besoins et difficultés		
	Réflexion sur des solutions		
	Accompagnement au changement et à la mise en oeuvre	2027-2028	
	<i>Relation avec la sensibilisation du grand public</i>	2027-2028	Guide de bonnes pratiques

PILOTE	à désigner
PUBLIC CIBLE	Restaurateurs
ACTEURS CONCERNES	Service déchet CAE ?
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions du groupe de travail Nombre de restaurateurs participants

AXE THEMATIQUE	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
ACTION	Faciliter le broyage à domicile	Action 8	
CONTEXTE	En 2021, 10 communes ont emprunté le broyeur à végétaux pour 50 tonnes broyées.		
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Développer la pratique du broyage pour diminuer les tonnages de DV collectés en déchèterie.		
MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
Descriptif de l'action	Engager une réflexion sur le prêt de petits broyeurs ou achat mutualisé	2024	
PILOTE	Communauté de Communes		
PUBLIC CIBLE	Grand public		
ACTEURS CONCERNES	Service déchet		
INDICATEURS DE SUIVI	Réflexion réalisée		

AXE THEMATIQUE	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
ACTION	Créer des zones de broyages sur le territoire	Action 9
CONTEXTE	Le territoire compte une plate-forme de broyage de déchets végétaux, sur la commune de Rumilly. Cette plate-forme accueille les professionnels des espaces verts et les services techniques municipaux du territoire, ainsi que les déchets végétaux collectés à la déchèterie intercommunale. Des animations ont été organisées en octobre 2022 sur la thématique de la valorisation locale des végétaux avec une démonstration de broyage. En 2021, 10 communes ont emprunté le broyeur à végétaux pour 50 tonnes broyées.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Favoriser l'accès au broyage, augmenter le broyage et ainsi diminuer le volume de végétaux collecté en déchèterie.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Réflexion par le Groupe de travail constitué lors de l'élaboration du PLP : prévoir des zones de broyage et former les agents	2023-2025	Guide, page web
	Maintien de ce groupe de travail pour la mise en oeuvre des différentes phases de l'action	2023-2025	
	Maintien de ce groupe de travail pour évaluer l'action et avoir des retours d'expérience	2023-2025	

PILOTE	Communauté de Communes		
PUBLIC CIBLE	Grand public		
ACTEURS CONCERNES	Service déchet Communes, notamment les services techniques		
INDICATEURS DE SUIVI	Clarification du cadre juridique ?		

AXE THEMATIQUE	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
ACTION	Sensibiliser les bailleurs, les syndicats et autres à l'entretien des espaces verts	Action 10
CONTEXTE	Les déchets végétaux font partie des flux principaux de déchets gérés par la collectivité. Dans le cadre du PLPDMA, il est nécessaire de les diminuer. Les bailleurs et syndicats gèrent de nombreux espaces verts sur le territoire. Dans le cas de sites équipés de composteurs partagés, les déchets végétaux broyés pourront permettre des les alimenter.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Diminuer les déchets végétaux des bailleurs et syndicats. Alimenter en broyat les composteurs partagés	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Dans le cadre du déploiement de compostage de proximité et notamment dans les études de projet d'installation de sites	2023-2028	Guide, page web
	Rencontrer les paysagistes du territoire utilisateurs ou non de la déchèterie/ CTI	2025	
	Développer et communiquer sur la plateforme Compostage et Broyat	2025-2026	Guide, affichage (en déchèterie,...), page web
	Regard sur le PLUI et sur les essences prévues dans le cadre d'aménagement de nouveaux logements	lors des révisions	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Bailleurs sociaux, syndicats, gestionnaires d'espaces verts
ACTEURS CONCERNES	Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'acteurs sensibilisés Evolution du tonnage de déchets végétaux Mise en place de la plateforme "compostage-broyage"

AXE THEMATIQUE	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
ACTION	Poursuivre le développement du compostage	Action 11
CONTEXTE	D'après le diagnostic Rumilly Terre de Savoie, la part des déchets putrescibles observée dans les poubelles d'ordures ménagères représente 25% du total des déchets en poids. En 2021, 128 composteurs individuels ont été distribués (2868 depuis 2003), 12 sites de compostage partagé sont répartis sur le territoire, et 2160 kg de compost mûr tamisé ont été distribués. La collectivité prévoit de distribuer, entre 2022 et 2023, 5700 composteurs individuels, de créer 200 sites de compostage en habitat collectif et de mettre en place 75 sites en structures professionnelles.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets Diminuer les quantités de déchets à traiter Continuer à déployer le compostage de proximité.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Réflexion par le Groupe de travail constitué lors de l'élaboration du PLP sur le compostage en établissement et plus particulièrement en milieu scolaire : impliquer les élus, identifier les personnes impliquées dans le compostage et les former	2023-2025	Guide pédagogique
	Maintien de ce groupe de travail pour la mise en oeuvre des différentes phases de l'action	2023-2025	
	Maintien de ce groupe de travail pour évaluer l'action et avoir des retours d'expérience	2023-2025	
	Suivre le planning de déploiement du compostage individuel et partagé sur le territoire	2023-2028	
	Associer les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires	2023-2028	
	<i>Relation à l'action sensibiliser</i>	<i>2023-2025</i>	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public Restauration scolaire
ACTEURS CONCERNES	Service déchet Communes
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution du tonnage d'Omr Nombre de foyers à équiper de composteur individuel Nombre de site de compostage collectif Nombre d'établissements équipés

AXE THEMATIQUE	Augmenter la durée de vie des produits	
ACTION	Projet de création d'une recyclerie, réflexion sur l'opportunité de créer une matériauthèque dans la future recyclerie, réflexion sur le réemploi des cartons	Action 12
CONTEXTE	La Communauté de commune porte un projet de création d'une recyclerie sur son territoire. En 2022, une étude de faisabilité a été menée pour identifier les besoins et enjeux de la création de filières de réemploi et de préparation au recyclage.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Développer le réemploi	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Dans le cadre de l'étude spécifique porté par le service : action spécifique identifiée hors PLP	2023-2025	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Réflexion menée

AXE THEMATIQUE	Augmenter la durée de vie des produits		
ACTION	Mise en relation d'usagers locataires au sein de logements collectifs, échanges de mobilier, électro...	Action 13	
CONTEXTE	Les bailleurs sociaux du territoire sont très actifs sur la question de la gestion des déchets. Par ailleurs, le mobilier fait partie des flux de déchets les plus importants sur le territoire. La mise en relation d'usagers locataires pour échanger du mobilier, de l'électroménager, permettrait de diminuer la production de déchets.		
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Promouvoir et faciliter le réemploi et la réparation		
MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
Descriptif de l'action	Constitution d'un groupe de travail	2025	
	Désignation d'un pilote	2025	
	Propositions d'actions	2025	
	Plan de communication	2025	Page web des bailleurs et de la collectivité, affiches
PILOTE	à désigner		
PUBLIC CIBLE	Locataires de logements collectifs		
ACTEURS CONCERNES	Bailleurs sociaux, syndicats de gestion		
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de bailleurs engagés Nombre d'événements ou actions et campagne de communication		

AXE THEMATIQUE	Augmenter la durée de vie des produits	
ACTION	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries, vide-greniers	Action 14
CONTEXTE	Trois boutiques de 2nde main existent sur le territoire et différents acteurs ont initié des actions de réemploi. Il est nécessaire de donner de la visibilité aux différentes solutions de réparation et de réemploi du territoire	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Favoriser les activités de réemploi en impliquant tous les acteurs locaux.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Constitution d'un groupe de travail	2023	
	Désignation d'un pilote	2023	
	Réalisation du répertoire	2023	
	Communication aux entreprises concernées	2024	
	Plan de communication grand public	2024	Page web, brochure

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	Acteurs du réemploi et de la réparation du territoire CAE ?
INDICATEURS DE SUIVI	Existence du répertoire Nombre de vues/téléchargements

AXE THEMATIQUE	Augmenter la durée de vie des produits	
ACTION	Créer de nouveaux événements de réparation et de réemploi	Action 15
CONTEXTE	Depuis fin 2022, un Repair café est en activité sur le territoire et est déjà très demandé. Ce Repair Café est en itinérance sur le territoire. Le territoire compte également une association de réparation de vélo (Maison du Vélo), ainsi que des chalets du don sur 2 communes.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Impliquer et aider les citoyens à réparer leurs objets. Mettre en avant la consommation responsable.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Proposer la participation du Repair Café sur les événements CC et communes	2023-2028	
	Soutien à l'association Repair Café, logistique, communication, financier	2023-2028	
	Réflexion sur l'identification de lieu d'accueil du Repair Café	2024	
	Soutien à la réparation de vélo par la Maison du Vélo, logistique, com, financier	2023-2028	
	Mise en relation des communes souhaitant réaliser un chalet du don avec celles en ayant déjà	2023-2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	Repair Café Rumilly Albanais Maison du Vélo Communes Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de permanences du repair café Suivi du taux de réparations Nombre de lieux de réemploi

AXE THEMATIQUE	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
ACTION	Favoriser, promouvoir la consommation en vrac	Action 16
CONTEXTE	L'achat de produits en vrac permet de diminuer les quantités d'emballages produits.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Impliquer les commerçants pour l'usage de récipients réutilisables plutôt qu'emballages jetables et rendre les acteurs engagés visibles, afin de les valoriser.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Campagne de communication / promotion sur le sujet, à destination des commerçants (sur ce qu'ils ont le droit de faire, sur le suremballage, sur le vrac) et du grand public	2023	Page web, affichages
	Recensement des commerces pour intégration à l'annuaire du CAE	2023	Annuaire
	<i>En lien avec l'action 14 : un seul annuaire consommation éco-responsable du territoire ?</i>		

PILOTE	Communauté de Communes et CAE
PUBLIC CIBLE	Grand public Commerçants
ACTEURS CONCERNES	CAE
INDICATEURS DE SUIVI	Création de l'annuaire Nombre de vues/téléchargements

AXE THEMATIQUE	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
ACTION	Rapprocher les lieux d'achats alimentaires des lieux d'habitation des ménages	Action 17
CONTEXTE	La consommation de produits locaux permet de limiter les emballages et la production de biodéchets, ainsi que de diminuer, de façon plus générale, les impacts environnementaux liés à l'alimentation. Les jardins familiaux peuvent également être des lieux de promotion du compostage, du broyage et de la gestion in situ des déchets végétaux.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Favoriser le développement du compostage de proximité. Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux Prévenir le brûlage des végétaux	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Constitution d'un groupe de travail regroupant bailleurs sociaux et communes	2027-2028	
	Etat des lieux de l'existant, des demandes	2027 - 2028	
	Bilan, difficultés rencontrées, intérêts pour la population, autres...	2027-2028	Page web, rapport d'activité
	Proposition d'un document synthétisant les besoins, points d'attention, Réponses à la mise en place de marchés forains / de jardins potagers Étude de projets selon des critères	2027-2028	
	Aménagement espaces végétalisés / potager pour démo en déchèterie	2027-2028	
	Intervention prestataire sur la gestion alternative des végétaux	2023-2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	Communes Bailleurs sociaux
INDICATEURS DE SUIVI	Réflexion menée dans chaque commune

AXE THEMATIQUE	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
ACTION	Communiquer, promouvoir les textiles sanitaires et couches lavables	Action 18
CONTEXTE	Suite à une campagne de caractérisation réalisée en 2022, la part de textiles sanitaires - comprenant les couches, protections ainsi que les lingettes - observée dans la poubelle d'ordures ménagères représente 10% du total des déchets en poids.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Diminuer la production de déchets en favorisant l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Campagne de communication ciblée	2024 - 2028	Guide présentant un comparatif entre les objets jetables et lavables, des témoignages d'utilisateurs et des retours sur l'efficacité
	Ateliers via partenaires pour promotion auprès de public cible	2024 - 2028	Ateliers
	Organisation de réunions d'infos / parents / assistantes maternelles	2024 - 2028	
	Accompagnement de projet couches lavables dans les structures accueil petites enfance	2024 - 2028	
	Prêt de kits	2024 - 2028	
	Rencontre avec commerces / grandes distribution sur textiles lavables pour promotion / proposition de produits en rayon	2026	
	Recensement des commerces qui proposent ces produits dans l'annuaire (action 16)	2027	
	Organisation de bourses de vente de couches lavables	2028	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public Parents Crèches Assistants maternelles
ACTEURS CONCERNES	Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions d'informations Suivre l'évolution du nombre kits prêtés Suivre l'évolution du nombre de places en structures/AssMat acceptés avec CL Suivi du nombre de commerces proposant des textiles lavables Nombre de vues sur les réseaux sociaux

AXE THEMATIQUE	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
ACTION	Poursuivre la diffusion du stop pub	Action 19
CONTEXTE	L'autocollant Stop pub permet de diminuer les Imprimés Non Sollicités (INS). SIVALOR distribue des autocollants stop-pub sur le territoire, via les mairies.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Limiter la production de déchets d'imprimés non sollicités.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Réaliser un retour d'expérience sur l'expérimentation Oui Pub	2024	
	Associer gestionnaire syndic, bailleurs pour faire davantage circuler les « stop pub »	2026	Stop pub
	<i>Désignation d'un pilote partenaire</i>		

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Grand public
ACTEURS CONCERNES	SIVALOR Syndicats, bailleurs Communes
INDICATEURS DE SUIVI	Voir si suivi du taux d'apposition possible par la Poste Syndics / bailleurs engagés dans actions

AXE THEMATIQUE	Réduire les déchets des entreprises	
ACTION	Analyser les données sur les apports des professionnels en déchèterie	Action 20
CONTEXTE	La déchèterie intercommunale à Rumilly est accessible et payante pour les professionnels du territoire de la Communauté de Commune de Rumilly Terre de Savoie. Le territoire ne comporte qu'une déchèterie.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Connaître la part des apports des professionnels en déchèterie, la typologie des déchets apportés et tracer l'évolution des tonnages.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Etablir un document de suivi pour connaître les entreprises utilisatrices du service, leur nombre de passage / facturation	2023	
	Identifier les principaux flux de déchets professionnels en déchèterie	2024	
	<i>lier à la proposition de réalisation d'enquête (action 22)</i>		

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Professionnels apportant en déchèterie
ACTEURS CONCERNES	Service déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Réaliser un diagnostic / déchèterie (types entreprises, flux) Nombre d'entreprises ciblées pour sensibilisation Tonnages

AXE THEMATIQUE	Réduire les déchets des entreprises	
ACTION	Réaliser des enquêtes, des diagnostics et sensibilisations auprès des entreprises sur la gestion de leurs déchets et d'autres thèmes du Plan Climat	Action 21
CONTEXTE	Les déchets des professionnels représentaient 4% des déchets ménagers assimilés en 2021.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Impliquer les professionnels dans la diminution de leurs déchets.	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Outils de communication
<i>Descriptif de l'action</i>	Etablir en concertation avec le CAE / ADEME / SOLUCIR (+ autres représentants ?) et service éco, plan climat, transition, eau, assainissement une trame de diagnostic + recensement des dispositifs existants avec référents accompagnateurs	2026	
	Communiquer auprès des entreprises	2026 - 2028	Guide, page web, brochure
	Réaliser des enquêtes	2026 - 2028	
	Accompagner au changement	2026 - 2028	
	Communiquer/promouvoir les entreprises engagées	2026 - 2028	Page web, répertoire CAE
	Déchets spécifiques en dépôts au CTI (pneus kart, déchets céréaliers, cendres de chaufferie bois), identifier des filières de valorisation adaptées	2026	

PILOTE	Communauté de Communes
PUBLIC CIBLE	Professionnels concernés par la RS
ACTEURS CONCERNES	CAE ADEME Solucir
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de diagnostics réalisés Taux actions réalisées

NOTE

[illegible]